

TOURNOI DU PAB SIMPLES ET MIXTES REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Dates

Le Pays d'Auge Badminton organise un tournoi de badminton **les 26 et 27 septembre 2020**, autorisé sous le numéro ... selon les règles de la FFBad et du règlement ci-après.

Article 2 : Conditions de participation

Tout participant doit être en règle avec la FFBad et en possession de sa licence en cours de validité le jour du tirage au sort et de la compétition.

Article 3 : Juge-arbitrage

Le Juge-arbitre, désigné par le comité d'organisation, est M. Fabien MOUCHEL. La juge-arbitre adjointe est Mme Irène MENARD.

Article 4 : Organisation

Le tournoi est ouvert à tous les vétérans, séniors, juniors, cadets, minimes, classés de **P12 à N2** en simple et/ou en mixte.

Les tableaux seront composés par Tops en fonction du CPPH du joueur ou de la paire. Les tops seront composés de 12 joueurs ou paires maximum.

Tous les tableaux se dérouleront en poule avec deux sortants par poule dans la mesure du possible, puis en élimination directe.

Les tableaux de simples auront lieu le samedi et les tableaux de mixtes le dimanche.

Article 5 : Inscriptions

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et le paiement des droits d'inscription se fera en même temps.

Les inscriptions devront parvenir, accompagnées du règlement, avant le **samedi 12 septembre 2020** :

- soit par **courrier** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Irène Ménard
203 route de St Martin de Bienfaite
Fervaques
14140 LIVAROT PAYS D'AUGE

- soit par **mail** à l'adresse suivante : tournoi.pab@gmail.com

Les règlements devront être réalisés avant le **samedi 12 septembre 2020**

- soit par **chèque** (à l'ordre du Pays d'Auge Badminton) en le joignant à la fiche d'inscription

- soit par **virement** sur le compte du Pays d'Auge Badminton
IBAN : FR76 1660 6121 1284 8420 0445 340
BIC : AGRIFRPP866

Les joueurs sans partenaire de double pourront s'inscrire "au choix", l'organisateur se chargeant de leur trouver un partenaire dans la mesure du possible. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

Article 6 : Montant des inscriptions

Le montant des inscriptions est de 16 euros pour un tableau, 21 euros pour deux tableaux (dont 2 euros correspondant au timbre FFBAD).

Une inscription arrivant sans règlement ne sera pas prise en compte. Le règlement sera à l'ordre du **Pays d'Auge Badminton (PAB)**.

Article 7 : Désistement

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...) fournie dans les délais impartis.

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. la Procédure de gestion des forfaits et sanctions de la FFBaD).

Article 8 : Annulation

Dans le cas où le tournoi devrait être annulé du fait de décisions administratives, de façon totale ou partielle, les frais d'inscriptions avancés par les participants sur les tableaux concernés seront remboursés par le PAB.

Article 9 : Tirage au sort

Les classements pris en compte seront ceux publiés le jeudi 10 septembre. Le tirage au sort sera effectué le mercredi 16 septembre 2020.

Article 10 : Pointage

Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 30 minutes avant le début de son premier match et ne devra en aucun cas quitter le gymnase pendant toute la durée du tournoi sous peine de disqualification lors de l'annonce de son match.

Article 11 : Horaires

Les horaires approximatifs du tournoi seront :

- le 26 septembre de 8h30 (début des matches) à 21h00 (fin du dernier match)
- le 27 septembre de 8h00 (début des matches) à 19h00 (fin du dernier match).

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, celui-ci ainsi que les horaires seront donnés à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

Article 12 : Volants

Le volant officiel sera le ADIDAS FS5 pour les volants plumes et YONEX Mavis 300 pour les plastiques. Ils sont en vente sur le lieu de la compétition et seront utilisés en cas de litige entre joueurs.

Les volants sont à la charge équitable des joueurs.

Article 13 : Tenue

Une tenue de badminton conforme à la circulaire Tenues vestimentaires et publicité de la FFBaD est exigée sur le terrain.

Article 14 : Temps de repos et appel

Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (temps de test des volants et de prise de connaissance avec le terrain compris).

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : feuille de match retirée à la table de marque, volants en nombre suffisant. La feuille de match sera ramenée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les officiels techniques et les personnes du comité organisateur.

Passé le délai d'appel, tout joueur, joueuse, ou toute paire de double non présent sur le terrain sera disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.

Article 15 : Arbitrage

Les matchs sont en auto-arbitrage. Toutefois, si un joueur désire un arbitre, il devra se manifester auprès du juge-arbitre, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 16 : Produits dopants

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du juge-arbitre. En cas de

contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.

Article 17 : Obstacles

Concernant les différents obstacles au-dessus des terrains, le volant sera faute s'il touche les infrastructures en jeu et let une fois au service puis faute.

Article 18 : Responsabilité

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, détériorations ou autres incidents.

Article 19 : Acceptation

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

Article 20 : Droit à l'image

Toute personne s'inscrivant au tournoi accepte que son image soit utilisée pour différents supports (vidéos, publications sur internet, affiches, presse).

Article 21 : Mesures sanitaires

Dans un souci de préserver la santé de chacun, les mesures sanitaires relatives au COVID s'appliqueront de manière stricte selon le protocole fédéral: http://www.ffbad.org/module/00003/22/data/Files/2019-2020/FFBaD_GUIDE_REPRISE_A4-v15_140820.pdf